



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 09/2023

Objet du préavis

Rue des Moulins et rue à Thomas : mise en séparatif, distribution d'eau potable, superstructure routière et Quai de la Broye - rue de Lausanne : distribution d'eau potable

Table des matières

Table des matières	2
1. Préambule	4
1.1. Rue des Moulins.....	4
1.2. Rue à Thomas	4
1.3. Quai de la Broye.....	5
1.4. Rue de Lausanne	5
2. Objet du préavis.....	6
2.1. Description des travaux à la rue des Moulins, au Quai de la Broye et à la rue à Thomas.....	6
2.1.1. Adduction d'eau potable.....	6
2.1.2. Mise en séparatif des eaux	8
2.1.3. Parking souterrain.....	11
2.1.4. Parkings extérieurs (Denner).....	12
2.1.5. Solde des revêtements bitumineux.....	12
2.2. Description des travaux à la rue de Lausanne	13
2.3. Archéologie	15
2.4. Synthèse.....	15
3. Planning	15
4. Coûts des travaux et financements.....	16
4.1. Eau potable (EP).....	16
4.1.1. Rue des Moulins, Quai de la Broye, rue à Thomas	16
4.1.2. Rue de Lausanne.....	17
4.1.3. Récapitulation eau potable	17
4.1.4. Financement eau potable	17
4.2. Mise en séparatif	18
4.2.1. Rue des Moulins et rue à Thomas.....	18
4.2.2. Récapitulation Mise en séparatif.....	18
4.2.3. Financement mise en séparatif	18
4.3. Assainissement de la superstructure routière (hors gabarits infrastructures)	19
4.3.1. Rue des Moulins et rue à Thomas.....	19

4.3.2.	Parking extérieur ouest	19
4.3.3.	Récapitulation de l'assainissement de la superstructure routière.....	19
4.3.4.	Financement assainissement de la superstructure.....	19
4.4.	Réseau de distribution de chaleur (CAD)	20
4.5.	Récapitulation générale des coûts (sans déductions des subventions)	20
4.6.	Subventions à recevoir.....	20
4.7.	Coûts net à charge de la Commune (avec déduction des subventions)	20
4.8.	Frais de fonctionnement annuels (amortissements et intérêts).....	21
5.	Conclusions.....	21

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

1.1. Rue des Moulins

Le 25 août 2022, une importante fuite s'est produite sur la conduite d'eau communale située à la rue des Moulins. Cette ancienne conduite, datant des années 1970, a déjà subi de nombreuses ruptures ces dernières années, moins conséquentes.

Cette rupture a entraîné l'inondation des caves d'un bâtiment situé à la Grand'Rue, occasionnant des dégâts importants sur du matériel appartenant aux locataires. L'intervention des pompiers et de la gendarmerie a été nécessaire. Le cas a été pris en charge par notre assurance, la Vaudoise.

Lors de la réparation d'urgence effectuée par le secteur des eaux, l'état de cette conduite a pu être évalué concrètement, confirmant les craintes de nouvelles ruptures à court terme. Son remplacement intégral s'impose. Une réflexion sur un nouvel emplacement, de par l'encombrement actuel du sous-sol, a conduit à projeter son déplacement au Quai de la Broye (v. point 1.3).

La rue des Moulins étant encore en système unitaire d'assainissement, il est opportun d'entreprendre en parallèle la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux.

Un réseau de distribution de chaleur est également projeté, conformément à la planification de développement du chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal. Les autres services (gaz, électricité, téléphone, etc.) ont été informés de ces travaux, et pourraient en profiter pour mettre leurs infrastructures à niveau. A ce jour, aucun retour ne nous a encore été fait.

1.2. Rue à Thomas

En complément de l'assainissement intégral de la rue des Moulins cité ci-dessus, il est pertinent d'étendre la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau et la mise à niveau des services du côté de la rue à Thomas, jusqu'à la trémie d'entrée du parking souterrain réalisé en 2018.

La reprise de la totalité des eaux claires provenant du parking (côté Denner) est également projetée. Avec la mise en séparatif des deux rues, cela permettra d'éliminer une grande quantité d'eaux claires actuellement dirigées vers la station d'épuration (STEP).



Figure 1 : Périmètre d'assainissement des infrastructures

1.3. Quai de la Broye

Initialement, l'espace réservé aux eaux (ERE) s'étendait jusqu'au niveau des façades des bâtiments, ce qui pouvait péjorer toute nouvelle construction à l'intérieur de cet espace. Après demande à la Direction Générale de l'Environnement (DGE), il a été validé de déplacer cette limite au niveau du mur de soutènement côté Broye. Ainsi, l'installation de la nouvelle conduite d'eau ne pose aucun problème, d'autant plus que le sous-sol est peu encombré par d'autres infrastructures.



Figure 2 : Déplacement de la limite de l'ERE en rive droite de la Broye

1.4. Rue de Lausanne

Le 17 octobre 2022, une importante fuite s'est produite sur la conduite d'eau communale située à la rue de Lausanne, entre la rue du Simplon et la rue des Deux Tours, nécessitant le remplacement dans l'urgence d'un peu plus de cinquante mètres de conduite.

La rupture de cette conduite d'eau a entraîné l'inondation des caves d'un bâtiment. L'intervention des pompiers a été nécessaire. Le cas a été pris en charge par notre assurance, la Vaudoise.

Cette ancienne conduite d'eau, datant des années 1970, a déjà subi de nombreuses ruptures ces dernières années. Plusieurs remplacements par tronçon se sont déjà succédés. Aujourd'hui, au vu de l'état de cette conduite, nous pouvons fortement craindre que cela se reproduise à court terme sur le dernier secteur restant, soit entre la rue des Deux Tours et la Place Paray-le-Monial. Une fois ce secteur assaini, l'intégralité de la conduite d'eau comprise entre la rue de la Gare et la Grand'Rue aura été remise à neuf.

La mise en séparatif de cette rue se fera dans une étape ultérieure, avant d'entreprendre le réaménagement intégral de la chaussée, issu du mandat d'étude parallèle (MEP) qui a été lancé dernièrement.

Il en va de même pour le réseau de distribution de chaleur (CAD) et des autres services.



Figure 3 : Périmètre de remplacement du dernier tronçon de conduite d'eau fragilisée à la rue de Lausanne

2. Objet du préavis

2.1. Description des travaux à la rue des Moulins, au Quai de la Broye et à la rue à Thomas

2.1.1. Adduction d'eau potable

Les conduites d'eau et de défense incendie existantes situées à la rue des Moulins et à la rue à Thomas se trouvent entièrement sur le domaine public communal. Aucune conduite d'eau ne se trouve au niveau du Quai de la Broye.

Ces conduites sont réalisées en fonte grise, d'un diamètre intérieur de 125 mm. La cause des interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est, pour cette époque de production, entrée dans un processus normal de vieillissement.

A la rue à Thomas, le tronçon constituant le projet représente une longueur d'environ 110 mètres. La nouvelle conduite aura un diamètre de 150 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).

A la rue des Moulins, la suppression de la conduite existante représente environ 120 mètres. En effet, afin de libérer de l'espace en vue de l'installation des autres infrastructures projetées (assainissement, CAD, services, etc.), cette conduite d'eau et de défense incendie sera déplacée au Quai de la Broye. L'actuelle borne hydrante (BH), côté parking, sera de ce fait supprimée, en accord avec le SDIS, et déplacée au niveau de la ruelle reliant le Quai de la Broye à la rue des Moulins.

A la rue des Moulins, pour reprendre les raccordements privés du fait que l'ancienne conduite DN 125 mm sera supprimée, une conduite souple en polyéthylène d'un diamètre de 63 mm (2 pouces) sera installée en bordure des bâtiments.

Les prestations nécessaires aux reprises de raccordements privés seront prises en charge par la Commune, jusqu'en limite du domaine public. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement jusqu'au compteur, à ses frais.

Cette nouvelle conduite d'eau de faible diamètre et souple pourra facilement s'adapter aux futures infrastructures projetées. Elle sera raccordée au niveau des nouvelles conduites principales prévues à la rue à Thomas et au Quai de la Broye, offrant ainsi à ce réseau d'alimentation le bouclage nécessaire.

Au Quai de la Broye, le tronçon constituant le projet représente une longueur d'environ 140 mètres. La nouvelle conduite aura un diamètre de 150 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).



Figure 4 : Tuyau en fonte ductile Ø 150 mm - Rigide



Figure 5 : Tuyau en polyéthylène Ø 63 mm – Souple

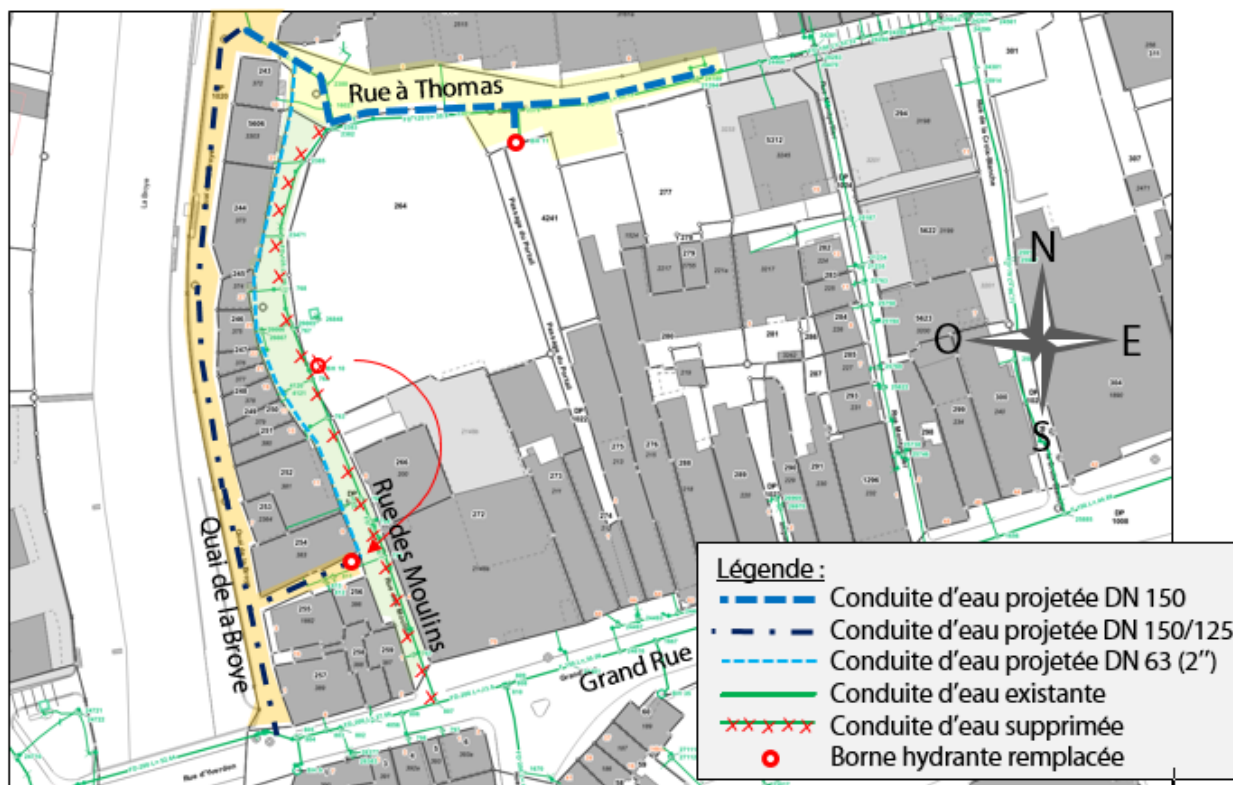


Figure 6 : Situation du projet eau potable à la rue des Moulins, au Quai de la Broye et à la rue à Thomas (annexe 1)

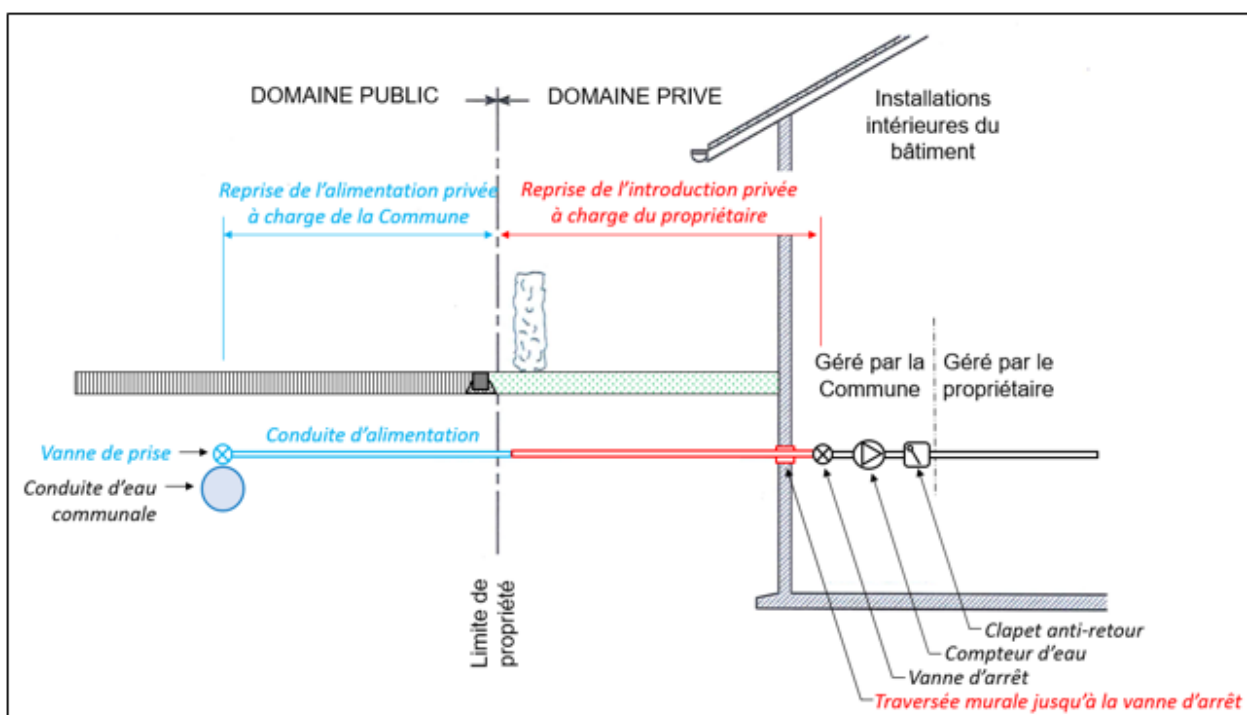


Figure 7 : Principe de reprise de l'alimentation en eau d'un bâtiment

Caractéristiques du réseau d'eau projeté :

- 110 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 150 mm à poser ;
- 140 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 150 mm à poser ;
- 24 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 125 mm à poser (BH) ;
- 82 mètres de conduite d'eau souple en polyéthylène diamètre 63 mm (2") à poser ;
- 2 bornes hydrantes à remplacer ;
- 1 chambre pour prise d'eau à reprendre ;
- 14 raccordements privés à reprendre ;
- 3 raccordements au réseau existant à réaliser.

Travaux de génie civil :

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- matériaux d'excavation non stockés dans la rue ;
- réfection du revêtement bitumineux sur la largeur de l'emprise de fouille.

2.1.2. Mise en séparatif des eaux

La conduite d'assainissement en mode unitaire située dans ces deux rues se trouve entièrement sur le domaine public communal.

Cette conduite est réalisée en tuyau béton, d'un diamètre intérieur allant de 350 à 500 mm. De par sa profondeur (de 2 à 3 mètres), elle sera conservée pour l'évacuation des eaux usées. Afin de pouvoir valider le maintien de cette fonction, un passage caméra a été effectué. Il en ressort qu'un chemisage sur tous les tronçons de collecteurs sera nécessaire afin de garantir l'étanchéité de la canalisation et sa durabilité.

Une nouvelle canalisation en polypropylène (PP) sera installée pour la reprise des eaux claires provenant essentiellement des toitures, des routes et des places.

De moyenne profondeur, elle minimisera les coûts de réalisation tout en favorisant économiquement les mises en séparatif des propriétés privées. Des chambres de contrôles seront également réalisées pour permettre les raccordements privés et l'entretien.

Le tronçon constituant le projet représente une longueur d'environ 340 mètres. La nouvelle canalisation aura un diamètre compris entre 400 et 600 mm, conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

Les raccordements privés en eaux claires sur la nouvelle canalisation communale seront à charge des propriétaires.

La réalisation de ce collecteur d'eaux claires permettra la mise en séparatif d'importantes surfaces imperméabilisées (~13'000 m²), soulageant ainsi la STEP.

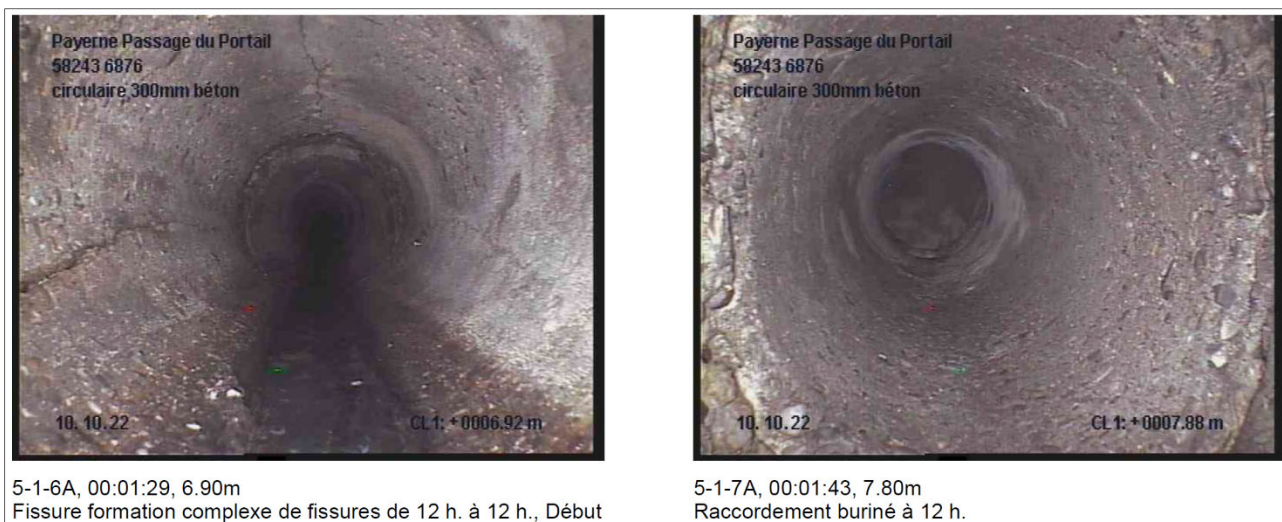


Figure 8 : Etat des collecteurs selon visionnage caméra

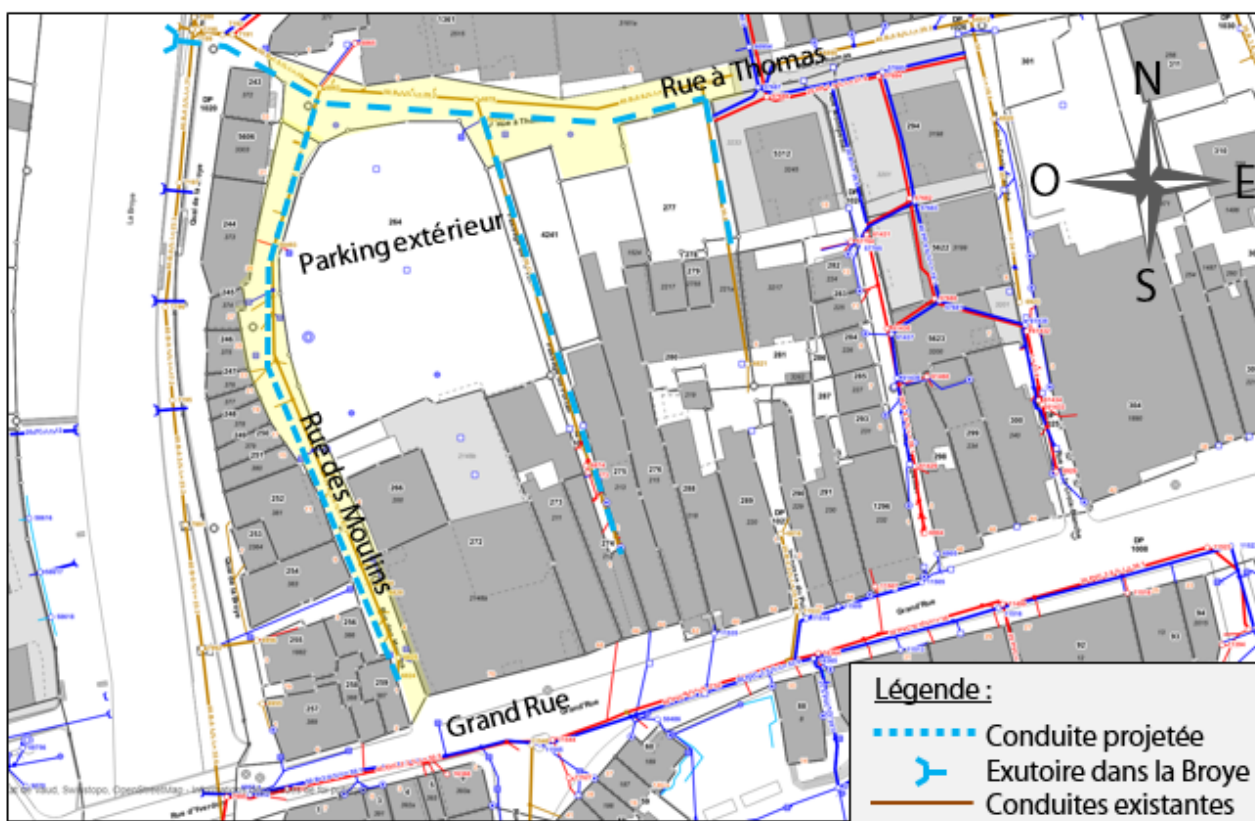


Figure 9 : Situation du projet assainissement à la rue des Moulins et à la rue à Thomas (annexe 2)

Caractéristiques des travaux d'assainissement projetés :

- 340 mètres de conduite en polypropylène diamètre 400 à 600 mm à poser ;
- 17 chambres de contrôles à réaliser ;
- 27 sacs d'eaux pluviales à reconstruire ;
- chemisage de 340 mètres de collecteurs existants diamètre 350 à 500 mm.

Travaux de génie civil :

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 180 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- matériaux d'excavation non stockés dans la rue ;
- réfection du revêtement bitumineux sur la largeur de l'emprise de fouille.



Figure 10: Insertion de la chemise synthétique dans le collecteur



Figure 11 : Train de lampes UV pour mise en place et durcissement de la chemise synthétique

2.1.3. Parking souterrain

Lors de la réalisation des importants travaux à la rue à Thomas, terminés en 2018, un parking souterrain privé a été créé. Lors de sa conception, deux extensions possibles ont été définies à l'Ouest et à l'Est. La mise en séparatif des nouveaux bâtiments a été réalisée dans ce sens, à grande profondeur sous le parking, permettant à futur de réaliser ces profondes extensions de parking ouest et est tout en assurant la possibilité de pouvoir procéder aux mises en séparatif des tronçons de collecteurs unitaires restants.

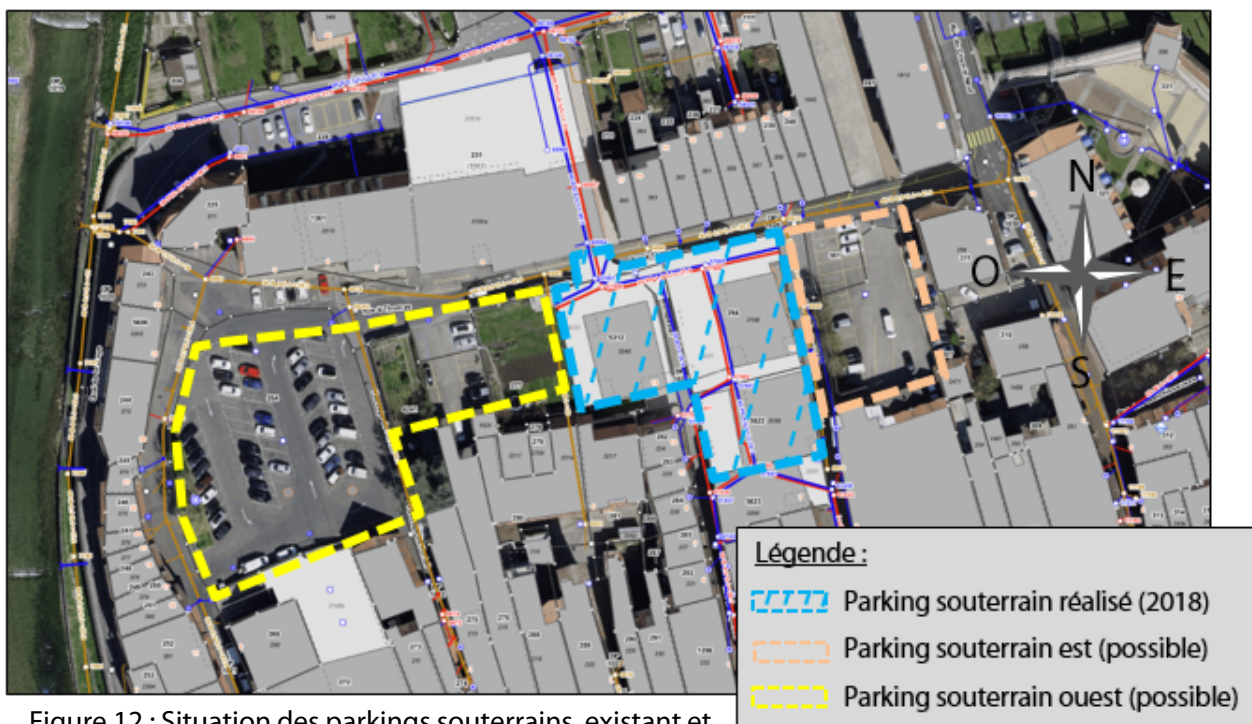


Figure 12 : Situation des parkings souterrains, existant et envisageables

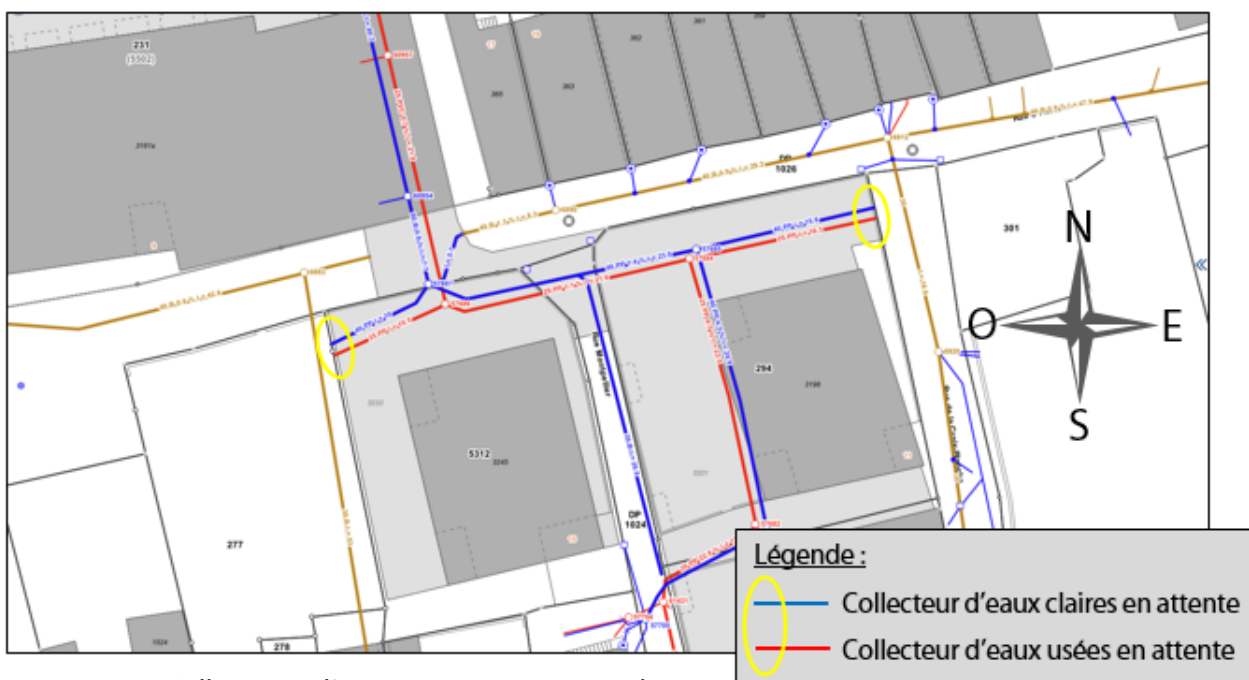


Figure 13 : Collecteurs d'assainissement sous parking, en attente

2.1.4. Parkings extérieurs (Denner)

La réalisation de ces extensions de parkings souterrains ouest et est n'étant pas à l'ordre du jour dans un futur proche, la mise en séparatif du secteur ouest de la rue à Thomas est pertinente, de manière simple et économique en procédant à la pose d'un collecteur eaux claires à moyenne profondeur.

Si à futur le parking extérieur ouest (Denner) devait être enterré, pour permettre par exemple la construction d'un bâtiment, il suffira de raccorder les collecteurs communaux existants dans ceux en attente, situés à grande profondeur sous le parking déjà réalisé. Les autres infrastructures (eau potable, assainissement, CAD, etc.) ne seront pas impactées par ces travaux d'excavation.

De par la réfection des revêtements bitumineux à la rue des Moulins et à la rue à Thomas, et vu l'état de dégradation du revêtement du parking extérieur ouest, il est opportun de procéder à son remplacement intégral, qui se fera dans la même opération que pour les deux rues. Cependant, contrairement à celles-ci, aucun coffre routier (mélange graveleux) ne sera réalisé (économies en vue d'un futur projet de construction de bâtiment).



Figure 14 : Situation du parking extérieur ouest (Denner)

2.1.5. Solde des revêtements bitumineux

Lors de la réalisation des travaux à la rue à Thomas (2018), il avait été constaté qu'aucun coffre en grave n'existait, l'ancien revêtement ayant été simplement posé à même le terrain naturel, sur une légère planie, occasionnant avec le temps de nombreuses déformations et fissures. Ainsi, lors de la réfection des chaussées, un coffre en grave avait été réalisé, avant la pose de deux couches d'enrobé bitumineux (couche de support et tapis final).

Souçonnant fortement qu'il devait en être de même au niveau des rues concernées par le présent préavis ainsi que pour le parking extérieur ouest, des sondages ont été effectués. Ces derniers ont confirmé l'absence de coffre routier. Ils ont également révélé que du gravillonnage avait été réalisé sur l'ancien revêtement afin de prolonger la vie des chaussées.

Dès lors, une fois les travaux d'infrastructures souterraines terminés, il est prévu de réaliser sur l'ensemble des surfaces carrossables des rues des Moulins et à Thomas un coffre routier d'une épaisseur de 40 cm, ainsi que la pose de deux couches d'enrobé, de manière identique à ce qui a déjà été fait du côté est.

Au niveau du parking ouest (Denner), sera posé uniquement un nouveau tapis monocouche, suffisant du fait que l'ensemble de cette surface pourrait à terme être bâti, avec extension du parking souterrain existant.

Pour rappel, les réfections de chaussées sur les emprises de fouilles pour infrastructures souterraines (eau potable – assainissement des eaux) sont intégrées dans leurs devis respectifs. Il en sera de même pour la prise en charge par les réseaux des différents services privés (CAD, électricité, téléphone, etc.).

Ainsi réalisées, ces chaussées seront construites pour durer, sans déformation ni fissure.



Figure 15 : Situation des réfections totales de surfaces bitumineuses

2.2. Description des travaux à la rue de Lausanne

La conduite d'eau et de défense incendie située dans cette rue se trouve entièrement sur le domaine public communal.

Cette conduite, datant des années 1970, est réalisée en fonte grise, d'un diamètre intérieur de 150 mm. La cause des interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est, pour cette époque de production, entrée dans un processus normal de vieillissement.

Le tronçon constituant le projet représente une longueur d'environ 84 mètres. La nouvelle conduite aura un diamètre de 200 mm, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE). Elle sera installée au même emplacement que la conduite existante, qui aura préalablement été enlevée. Une alimentation provisoire sera installée pour alimenter les bâtiments durant ces travaux.

Le déplacement des raccordements privés du réseau d'eau potable existant sur la nouvelle conduite communale sera entièrement pris en charge par la Commune, jusqu'en limite du domaine public. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement jusqu'au compteur, à ses frais.

La rue de Lausanne présente une forte occupation de son sous-sol par divers autres services, tels que l'électricité, le téléphone, le télé-réseau. Ces derniers ont été contactés afin de savoir s'ils souhaitaient assainir leurs infrastructures. A ce jour aucun retour ne nous a encore été fait.

Caractéristiques de la conduite d'eau projetée :

- 84 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 200 mm à poser ;
- 20 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 125 mm à poser (BH) ;
- 1 borne hydrante à remplacer ;
- 6 raccordements privés à reprendre ;
- 2 raccordements au réseau existant à réaliser.

Travaux de génie civil :

- fouille en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- matériaux d'excavation non stockés dans la rue ;
- réfection du revêtement bitumineux sur la largeur de la fouille.



Figure 16 : Morceau de l'ancienne conduite d'eau en fonte grise

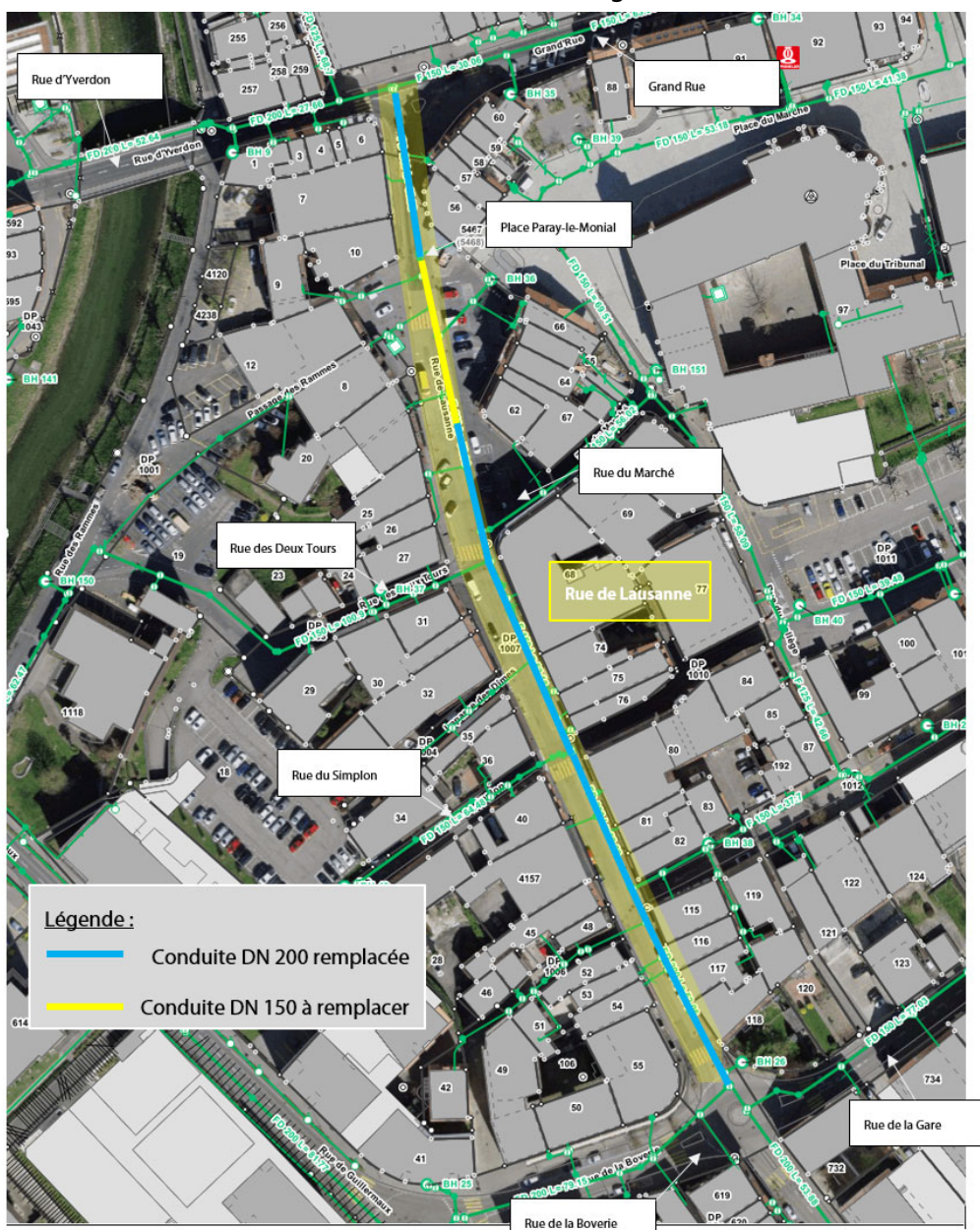


Figure 17: Situation générale du tronçon de conduite d'eau à

2.3. Archéologie

Il y a quelques années, lors des travaux d'infrastructures souterraines aux rues à Thomas, Montpellier, de la Croix Blanche (préavis n°s 04/2013 et 04/2016), des prestations d'archéologie avaient été entreprises, pour un montant d'environ Fr. 15'000.— HT. La réalisation des nouveaux bâtiments avait quant à elle nécessité de plus importantes prestations.

De ce fait, contact a été pris avec le service archéologique cantonal, afin de définir l'étendue possible des prestations archéologiques à venir. Pour les travaux prévus dans le présent préavis, un montant d'environ Fr. 75'000.— HT est estimé.

Les prestations d'archéologie occasionnées par la réalisation du réseau de distribution de chaleur seront prises en charge par la société Payerne Energies SA.

2.4. Synthèse

L'importance de ce préavis est significative en terme d'infrastructures, car il permettra :

Rue des Moulins, Quai de la Broye et rue à Thomas

- le remplacement intégral de vieilles et fragiles conduites d'eau potable, présentant ces dernières années de coûteuses fuites qu'il faut traiter au cas par cas ;
- le déplacement de l'actuelle conduite d'eau présente à la rue des Moulins et au Quai de la Broye, libérant ainsi de la place pour les nouvelles infrastructures à installer ;
- la mise en séparatif d'un secteur significatif de la Ville, en dirigeant une importante quantité d'eaux claires directement à la Broye, soulageant ainsi la STEP actuelle, et surtout contribuant à réduire la valeur de la clé de répartition à charge de Payerne pour la construction et l'exploitation de la future STEP de l'Éparse ;
- le complément ou le remplacement des différents services présents (électricité, gaz, téléphone, télévision) ;
- l'installation du réseau de distribution de chaleur CAD ;
- le remplacement intégral des anciens et usés revêtements bitumineux, en créant préalablement un coffre routier les pérennisant.

Rue de Lausanne

- le remplacement du dernier tronçon de l'ancienne et fragile conduite d'eau potable, présentant ces dernières années de coûteuses fuites qu'il faut traiter au cas par cas.

Tout sera mis en œuvre pour que les trafics motorisés et piétonniers soient au minimum impactés. Dans tous les cas, l'accès aux bâtiments sera assuré.

3. Planning

Ces travaux, faisant partie de la planification communale, sont prévus dès l'automne 2023 et dureront :

- environ trois semaines pour la rue de Lausanne ;
- environ seize mois pour le Quai de la Broye, la rue des Moulins et la rue à Thomas (fermeture de rue par alternance de tronçons d'une longueur d'environ 80 mètres chacun).



Figure 18 : Planning intentionnel des travaux (annexe 3)

4. Coûts des travaux et financements

4.1. Eau potable (EP)

4.1.1. Rue des Moulins, Quai de la Broye, rue à Thomas

Installation de chantier	Fr.	25'000.—
Travaux de démolition	Fr.	20'000.—
Fouille en tranchée, enrobage remblayage (y compris coffre)	Fr.	125'000.—
Planie et revêtement bitumineux	Fr.	90'000.—
Travaux appareillage EP	Fr.	74'000.—
Alimentation provisoire EP	Fr.	7'500.—
Robinetterie et raccordement sur existant	Fr.	20'000.—
Remplacement de borne hydrante	Fr.	15'000.—
Reprise raccordement privés, y compris conduites	Fr.	28'000.—
Reprise chambre avec prise d'eau, y compris conduites	Fr.	3'000.—
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	20'000.—
Archéologie	Fr.	23'000.—
Crédit technique (honoraires)	Fr.	42'000.—
Intérêt intercalaire (2 %, progressif sur 18 mois)	Fr.	7'500.—
Total rue des Moulins HT	Fr.	500'000.—

4.1.2. Rue de Lausanne

Installation de chantier	Fr.	7'000.—
Travaux de démolition	Fr.	6'000.—
Fouille en tranchée, enrobage et remblayage (y compris coffre)	Fr.	23'750.—
Planie et revêtement bitumineux	Fr.	20'500.—
Travaux appareillage EP	Fr.	24'500.—
Robinetterie et raccordement sur existant	Fr.	21'000.—
Remplacement de borne hydrante	Fr.	15'000.—
Reprise raccordement privés, y compris conduites	Fr.	17'000.—
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	8'000.—
Archéologie	Fr.	7'000.—
Intérêt intercalaire (2 %, progressif sur 1 mois)	Fr.	<u>250.—</u>
Total rue de Lausanne HT	Fr.	<u>150'000.—</u>

4.1.3. Récapitulation eau potable

Rue des Moulins, Quai de la Broye, rue à Thomas	Fr.	500'000.—
Rue de Lausanne	Fr.	<u>150'000.—</u>
Total général eau potable HT	Fr.	650'000.—
TVA 7.7 %	Fr.	<u>50'050.—</u>
Total général eau potable arrondi TTC	Fr.	<u>700'000.—</u>

Les travaux de pose des conduites d'eau potable seront effectués par le secteur communal des eaux et sont estimés à environ Fr. 140'000.—.

Une subvention de l'ECA peut être attendue, d'un montant estimé à Fr. 140'000.—.

4.1.4. Financement eau potable

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 28/2021). En prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit (Fr. 700'000.— - Fr. 140'000.—) Fr. 560'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 63'694'400.—.

La Municipalité prévoit d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

Frais de fonctionnement annuels

Amortissement	:	3.33 % de Fr. 560'000.—	Fr.	18'667.—
Intérêts	:	2.00 % de Fr. 560'000.—	Fr.	<u>11'200.—</u>
Total annuel à charge de la Commune				Fr. <u>29'867.—</u>

4.2. Mise en séparatif**4.2.1. Rue des Moulins et rue à Thomas**

Installation de chantier	Fr.	35'000.—
Travaux de démolition	Fr.	33'000.—
Fouille en tranchées et canalisations eau claire (EC) (y compris regards et grilles)	Fr.	360'000.—
Planie et revêtement bitumineux	Fr.	80'000.—
Travaux de chemisage et robotique	Fr.	124'000.—
Reprise des sacs d'eau pluviales du parking et route	Fr.	65'000.—
Ouvrage de restitution dans la Broye pour les EC	Fr.	72'000.—
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	38'000.—
Archéologie	Fr.	45'000.—
Crédit technique (honoraires)	Fr.	79'000.—
Intérêt intercalaire (2 %, progressif sur 18 mois)	Fr.	<u>14'000.—</u>
Total rue des Moulins et rue à Thomas HT		
Fr. <u>945'000.—</u>		

Aucune subvention n'est à attendre.

4.2.2. Récapitulation Mise en séparatif

Rue des Moulins et rue à Thomas	Fr.	945'000.—
TVA 7.7%	Fr.	<u>72'765.—</u>
Total général mise en séparatif arrondi TTC		
Fr. <u>1'018'000.—</u>		

4.2.3. Financement mise en séparatif

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf préavis n° 28/2021). En prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 1'018'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 64'712'400.—.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 1'018'000.— relative à l'évacuation des eaux, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par des recettes affectées, compte n° 9.280.4630 « Egouts-épuration : travaux futurs ».

4.3. Assainissement de la superstructure routière (hors gabarits infrastructures)

4.3.1. Rue des Moulins et rue à Thomas

Installation de chantier	Fr.	10'000.—
Travaux de démolition	Fr.	20'000.—
Fondation et coffre	Fr.	44'000.—
Planie et revêtement bitumineux	Fr.	74'000.—
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	8'000.—
Crédit technique (honoraires)	Fr.	<u>14'000.—</u>
Total rue des Moulins HT	Fr.	<u>170'000.—</u>

4.3.2. Parking extérieur ouest

Installation de chantier	Fr.	8'000.—
Travaux de démolition	Fr.	35'000.—
Planie et revêtement bitumineux	Fr.	116'000.—
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	8'000.—
Crédit technique (honoraires)	Fr.	<u>8'000.—</u>
Total parking extérieur ouest HT	Fr.	<u>175'000.—</u>

4.3.3. Récapitulation de l'assainissement de la superstructure routière

Rue des Moulins et rue à Thomas	Fr.	170'000.—
Parking extérieur ouest	Fr.	175'000.—
Total général assainissement de la superstructure routière HT	Fr.	345'000.—
TVA 7.7 %	Fr.	<u>26'565.—</u>
Total général assainissement superstructure arrondi TTC	Fr.	<u>372'000.—</u>

4.3.4. Financement assainissement de la superstructure

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 28/2021). En prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 372'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 65'084'400.—.

La Municipalité prévoit d'amortir cet investissement sur une durée de 25 ans.

Frais de fonctionnement annuels

Amortissement	:	4.00 % de Fr. 372'000.—	Fr.	14'880.—
Intérêts	:	2.00 % de Fr. 372'000.—	Fr.	<u>7'440.—</u>
Total annuel à charge de la Commune				Fr. <u>22'320.—</u>

4.4. Réseau de distribution de chaleur (CAD)

L'intégralité des coûts se rapportant au réseau de chauffage à distance sera pris en charge par la société Payerne Energies SA.

Cette participation aux fouilles amoindrira les coûts à charge des infrastructures communales. A ce stade sur une participation d'environ Fr. 20'000.— est estimée, non comptabilisée dans le présent préavis, ou seules les charges communales sont indiquées.

4.5. Récapitulation générale des coûts (sans déductions des subventions)

4.1. Eau potable	Fr.	700'000.—
4.2. Mise en séparatif	Fr.	1'018'000.—
4.3. Assainissement de la structure routière	Fr.	372'000.—
4.4. Réseau de distribution de chaleur	Fr.	<u>0.—</u>
Total général TTC		Fr. <u>2'090'000.—</u>

4.6. Subventions à recevoir

4.1. Eau potable	Fr.	140'000.—
4.2. Mise en séparatif	Fr.	0.—
4.3. Assainissement de la structure routière	Fr.	0.—
4.4. Réseau de distribution de chaleur	Fr.	<u>0.—</u>
Total général TTC		Fr. <u>140'000.—</u>

4.7. Coûts net à charge de la Commune (avec déduction des subventions)

4.1. Eau potable	Fr.	560'000.—
4.2. Mise en séparatif	Fr.	1'018'000.—
4.3. Assainissement de la structure routière	Fr.	372'000.—
4.4. Réseau de distribution de chaleur	Fr.	<u>0.—</u>
Total général TTC		Fr. <u>1'950'000.—</u>

4.8. Frais de fonctionnement annuels (amortissements et intérêts)

4.1. Eau potable	Fr.	29'867.—
4.2. Mise en séparatif	Fr.	0.—
4.3. Assainissement de la structure routière	Fr.	22'320.—
4.4. Réseau de distribution de chaleur	Fr.	<u>0.—</u>
Total général	Fr.	<u>52'187.—</u>

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 09/2023 de la Municipalité du 28 juin 2023 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à réaliser les infrastructures (adduction d'eau potable, assainissement des eaux, travaux routiers), à la rue des Moulins, Quai de la Broye, rue à Thomas et rue de Lausanne, pour un montant de Fr. 2'090'000.— TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 1'950'000.— TTC (Fr. 2'090'000.— – Fr. 140'000.—) et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 700'000.— TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA relative à l'eau potable, et de l'amortir sur une durée de 30 ans ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 1'018'000.— relatif aux collecteurs et infrastructures, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par des recettes affectées, compte n° 9.280.4630 « Egouts et épuration : travaux futurs » ;

Article 5 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 372'000.— TTC, relatif à l'assainissement de la superstructure routière, et de l'amortir sur une durée de 25 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 28 juin 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

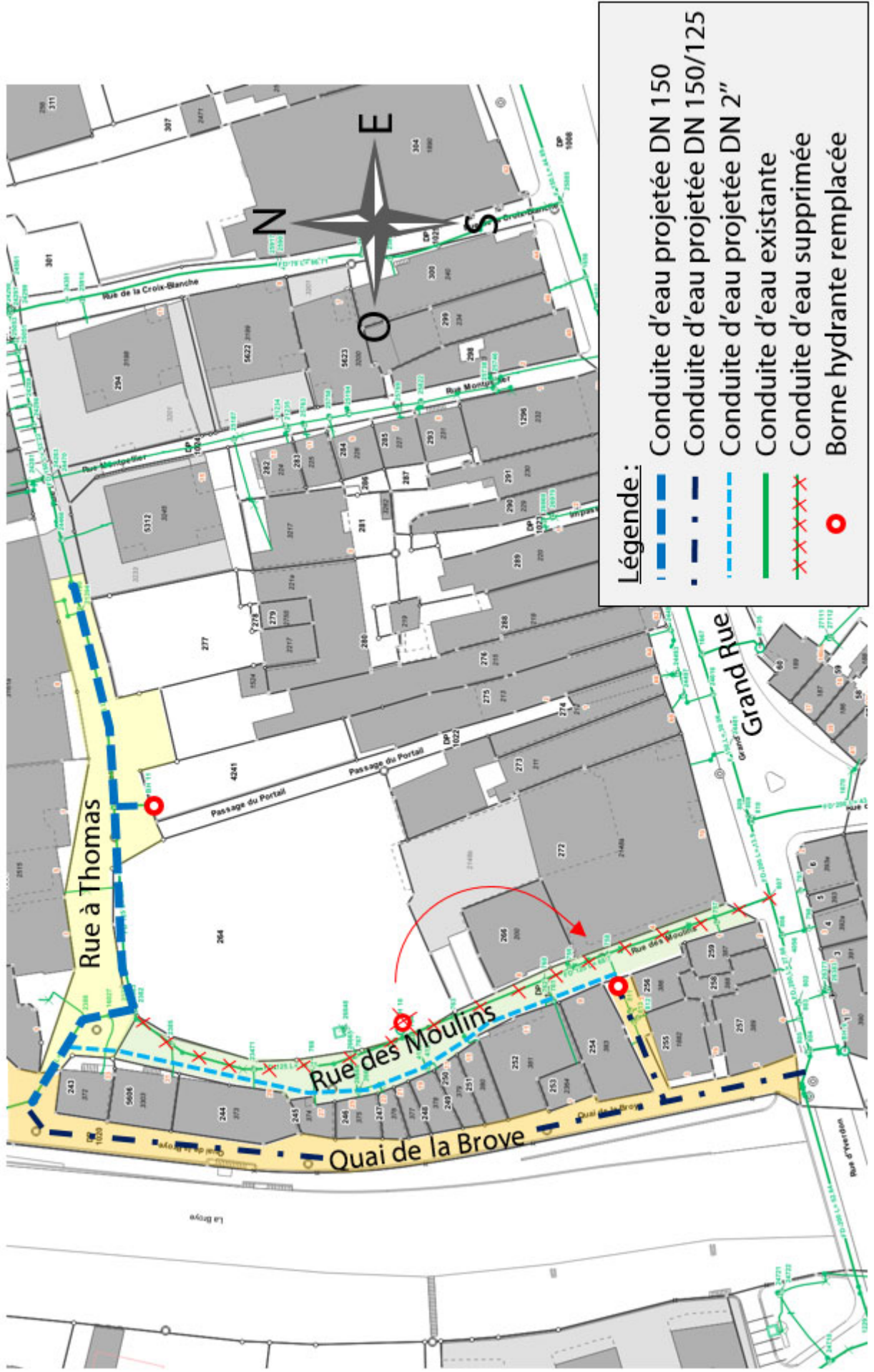
E. Küng

C. Thöny

Annexes : Situation projet Eau potable
Situation projet Assainissement
Planning intentionnel des travaux

Municipal délégué : Jacques Henchoz

Annexe 1 : Projet Eau potable



Annexe 2 : Projet Assainissement

